

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 25 mars 2025

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, PENISSON Landry donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, PROUX Jérôme, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 15

N° 31-03-2025-01 Approbation du Compte de Gestion 2024 « Budget Général »

Le conseil municipal de la Commune de Saint Etienne du Bois après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

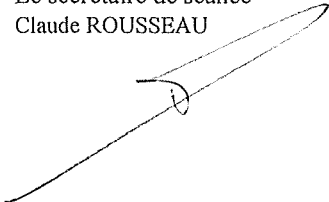
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

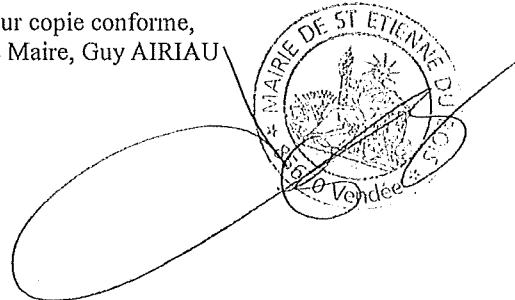
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
Claude ROUSSEAU



Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU



COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 25 mars 2025

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, PENISSON Landry donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, PROUX Jérôme, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 15

N° 31-03-2025-02- Approbation du Compte de Gestion 2024 « Budget Assainissement »

Le conseil municipal de la Commune de Saint Etienne du Bois après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

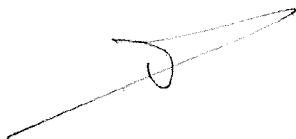
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

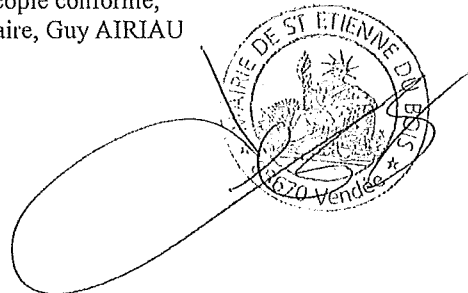
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
Claude ROUSSEAU



Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU



COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 25 mars 2025

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, PENISSON Landry donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, PROUX Jérôme, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 15

N° 31-03-2025-03- Approbation du Compte de Gestion 2024 « Budget Commerce »

Le conseil municipal de la Commune de Saint Etienne du Bois après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

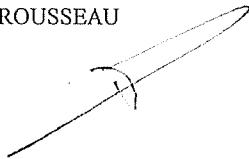
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

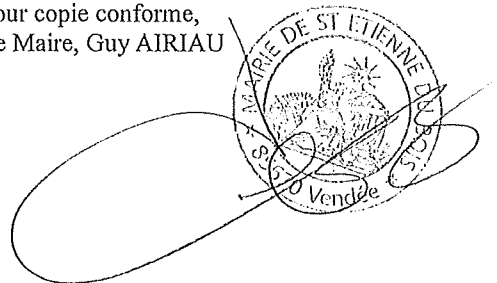
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
Claude ROUSSEAU



Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU



COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Étienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 25 mars 2025

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, PENISSON Landry donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, PROUX Jérôme, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 15

N° 31-03-2025-04- Approbation du Compte de Gestion 2024 « Budget Boulangerie »

Le conseil municipal de la Commune de Saint Etienne du Bois après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

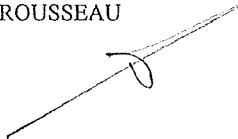
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

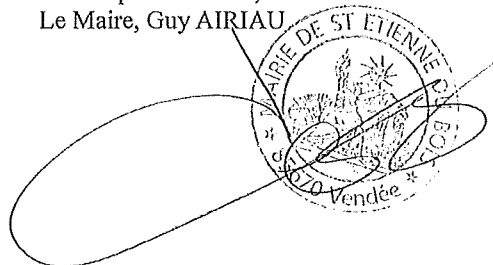
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
Claude ROUSSEAU



Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU



Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le 02/04/2025

ID : 085-218502102-20250331-31_03_2025_05-DE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 25 mars 2025

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, PENISSON Landry donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, PROUX Jérôme, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 15

N° 31-03-2025-05- Approbation du Compte de Gestion 2024 « Budget Lotissement des Prés »

Le conseil municipal de la Commune de Saint Etienne du Bois après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

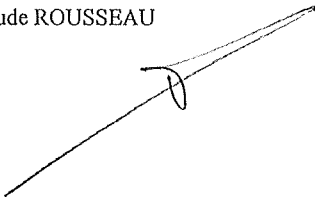
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

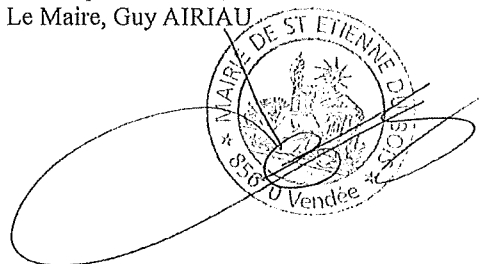
- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
Claude ROUSSEAU



Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU



COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 25 mars 2025

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, PENISSON Landry donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, PROUX Jérôme, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 11 Votants : 14

Monsieur Guy AIRIAU, Maire, quitte la séance et ne participe pas au vote

N° 31-03-2025-06 – Approbation du Compte Administratif 2024 « Budget Principal »

Le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Claude ROUSSEAU délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur AIRIAU Guy, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INV+FCT
Recettes	2 329 689,16 €	2 316 563,10 €	4 646 252,26 €
Dépenses	1 907 027,01 €	1 810 206,78 €	3 717 233,79 €
Excédent / déficit 2024	422 662,15 €	506 356,32 €	929 018,47 €
Résultat 2023 reporté	-1 125 460,37 €	145 307,25 €	
Résultat de clôture 2024	-702 798,22 €	651 663,57 €	-51 134,65 €
Restes à réaliser recettes	136 340,30 €		
Restes à réaliser dépenses	204 478,97 €		
Excédent / déficit restes à réaliser	-68 138,67 €	0	
Résultat global 2024	-770 936,89 €	651 663,57 €	
Résultat global 2024 cumulé	-119 273,32 €		

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

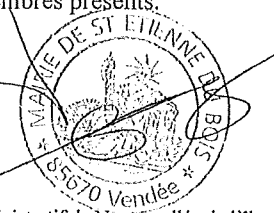
3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
Claude ROUSSEAU

Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 Nantes Cédex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 25 mars 2025

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, PENISSON Landry donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, PROUX Jérôme, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 15

N° 31-03-2025-07 – Budget Principal » Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Guy AIRIAU,
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INV+FCT
Recettes	2 329 689,16 €	2 316 563,10 €	4 646 252,26 €
Dépenses	1 907 027,01 €	1 810 206,78 €	3 717 233,79 €
Excédent / déficit 2024	422 662,15 €	506 356,32 €	929 018,47 €
Résultat 2023 reporté	-1 125 460,37 €	145 307,25 €	
Résultat de clôture 2024	-702 798,22 €	651 663,57 €	-51 134,65 €
Restes à réaliser recettes	136 340,30 €		
Restes à réaliser dépenses	204 478,97 €		
Excédent / déficit restes à réaliser	-68 138,67 €	0	
Résultat global 2024	-770 936,89 €	651 663,57 €	
Résultat global 2024 cumulé	-119 273,32 €		

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024,
 Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de l'affectation de résultats suivants :

Affectation du résultat	
Résultat d'investissement reporté (D 001)	-702 798,22 €
Affectation à la section d'investissement (R 1068)	651 663,57 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
 Claude ROUSSEAU

Pour copie conforme,
 Le Maire, Guy AIRIAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 Nantes Cédex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 25 mars 2025

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, PENISSON Landry donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, PROUX Jérôme, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 11 Votants : 14

Monsieur Guy AIRIAU, Maire, quitte la séance et ne participe pas au vote

N° 31-03-2025-08 –Approbation du Compte Administratif 2024 « Budget Assainissement »

Le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Claude ROUSSEAU délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur AIRIAU Guy, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INV + FCT
Recettes	31 273,57 €	61 325,40 €	92 598,97 €
Dépenses	26 502,18 €	57 845,94 €	84 348,12 €
Excédent / déficit 2024	4 771,39 €	3 479,46 €	8 250,85 €
Résultat 2023 reporté	34 900,22 €	134 986,31 €	
Résultat de clôture 2024	39 671,61 €	138 465,77 €	178 137,38 €
Restes à réaliser recettes	14 327,00 €		
Restes à réaliser dépenses	1 986,36 €		
Excédent / déficit restes à réaliser	12 340,64 €	0,00 €	
Résultat global 2024	52 012,25 €	138 465,77 €	
Résultat global 2024 cumulé	190 478,02 €		

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

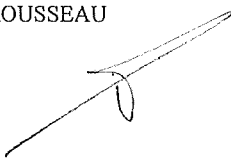
2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

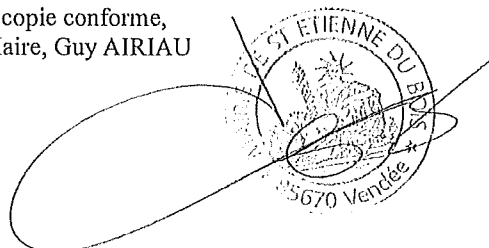
4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
Claude ROUSSEAU



Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU



COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Étienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 25 mars 2025

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, PENISSON Landry donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, PROUX Jérôme, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 15

N° 31-03-2025-09- Budget « Assainissement » Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Guy AIRIAU,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 (Budget « Assainissement »)

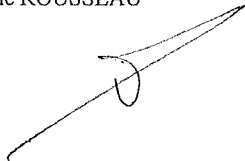
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INV + FCT
Recettes	31 273,57 €	61 325,40 €	92 598,97 €
Dépenses	26 502,18 €	57 845,94 €	84 348,12 €
Excédent / déficit 2024	4 771,39 €	3 479,46 €	8 250,85 €
Résultat 2023 reporté	34 900,22 €	134 986,31 €	
Résultat de clôture 2024	39 671,61 €	138 465,77 €	178 137,38 €
Restes à réaliser recettes	14 327,00 €		
Restes à réaliser dépenses	1 986,36 €		
Excédent / déficit restes à réaliser	12 340,64 €	0,00 €	
Résultat global 2024	52 012,25 €	138 465,77 €	
Résultat global 2024 cumulé	190 478,02 €		

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 (Budget « Assainissement »),
Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de l'affectation de résultats suivants :

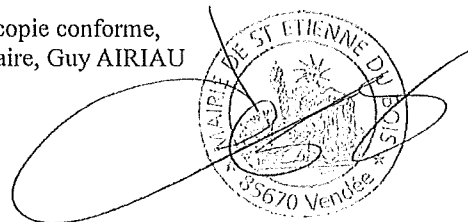
Affectation du résultat	
Résultat d'investissement reporté (R 001)	39 671,61 €
Résultat de fonctionnement reporté (R002)	138 465,77 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
Claude ROUSSEAU



Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU



COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Étienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 25 mars 2025

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, PENISSON Landry donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, PROUX Jérôme, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 11 Votants : 14

Monsieur Guy AIRIAU, Maire, quitte la séance et ne participe pas au vote

N° 31-03-2025-10 – Approbation du Compte Administratif 2024 « Budget Commerce »

Le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Claude ROUSSEAU délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur AIRIAU Guy, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INV + FCT
Recettes	0,00 €	6 494,52 €	6 494,52 €
Dépenses	4 964,75 €	3 367,78 €	8 332,53 €
Excédent / déficit 2024	-4 964,75 €	3 126,74 €	-1 838,01 €
Résultat 2023 reporté	15 496,95 €	9 982,65 €	25 479,60 €
Résultat de clôture 2024	10 532,20 €	13 109,39 €	23 641,59 €
Restes à réaliser recettes	- €	- €	
Restes à réaliser dépenses	- €	- €	
Excédent / déficit restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	
Résultat global 2024	10 532,20 €	13 109,39 €	
Résultat global 2024 cumulé	23 641,59 €		

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

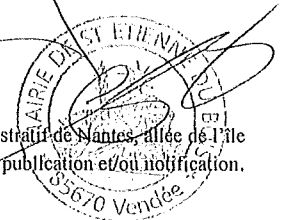
4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
 Claude ROUSSEAU

Pour copie conforme,
 Le Maire, Guy AIRIAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 Nantes Cédex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 25 mars 2025

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, PENISSON Landry donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, PROUX Jérôme, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 15

N° 31-03-2025-11- Budget « Commerce» Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Guy AIRIAU,
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 (Budget « Commerce »)

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INV + FCT
Recettes	0,00 €	6 494,52 €	6 494,52 €
Dépenses	4 964,75 €	3 367,78 €	8 332,53 €
Excédent / déficit 2024	-4 964,75 €	3 126,74 €	-1 838,01 €
Résultat 2023 reporté	15 496,95 €	9 982,65 €	25 479,60 €
Résultat de clôture 2024	10 532,20 €	13 109,39 €	23 641,59 €
Restes à réaliser recettes	- €	- €	
Restes à réaliser dépenses	- €	- €	
Excédent / déficit restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	
Résultat global 2024	10 532,20 €	13 109,39 €	
Résultat global 2024 cumulé	23 641,59 €		

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 (Budget « Commerce »),
 Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de l'affectation de résultats suivants :

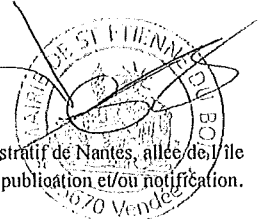
Affectation du résultat	
Résultat d'investissement reporté (R 001)	10 532,20 €
Résultat de fonctionnement reporté (R 002)	13 109,39 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
 Claude ROUSSEAU

Pour copie conforme,
 Le Maire, Guy AIRIAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île
 Gloriette 44041 Nantes Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 25 mars 2025

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, PENISSON Landry donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, PROUX Jérôme, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 11 Votants : 14

Monsieur Guy AIRIAU, Maire, quitte la séance et ne participe pas au vote

N° 31-03-2025-12 – Approbation du Compte Administratif 2024 « Budget Boulangerie »

Le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Claude ROUSSEAU délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur AIRIAU Guy, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	FCT + INV
Recettes	10 177,07 €	8 678,52 €	18 855,59 €
Dépenses	4 846,16 €	2 391,85 €	7 238,01 €
Excédent / déficit 2024	5 330,91 €	6 286,67 €	11 617,58 €
Résultat 2023 reporté	-10 177,07 €	7 513,24 €	-2 663,83 €
Résultat de clôture 2024	-4 846,16 €	13 799,91 €	8 953,75 €
Restes à réaliser recettes	0,00 €	0,00 €	
Restes à réaliser dépenses	0,00 €	0,00 €	
Excédent / déficit restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	
Résultat global 2024	-4 846,16 €	13 799,91 €	
Résultat global 2024 cumulé	8 953,75 €		

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

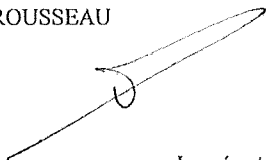
2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

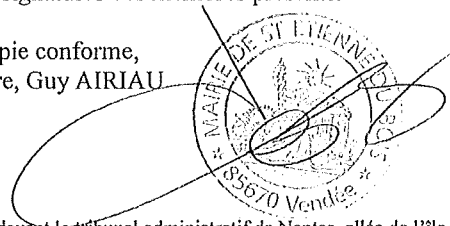
4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
Claude ROUSSEAU



Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 Nantes Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Étienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 25 mars 2025

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, PENISSON Landry donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, PROUX Jérôme, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 15

N° 31-03-2025-13- Budget « Boulangerie» Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Guy AIRIAU,
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 (Budget « Boulangerie »)

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	FCT+ INV
Recettes	10 177,07 €	8 678,52 €	18 855,59 €
Dépenses	4 846,16 €	2 391,85 €	7 238,01 €
Excédent / déficit 2024	5 330,91 €	6 286,67 €	11 617,58 €
Résultat 2023 reporté	-10 177,07 €	7 513,24 €	-2 663,83 €
Résultat de clôture 2024	-4 846,16 €	13 799,91 €	8 953,75 €
Restes à réaliser recettes	0,00 €	0,00 €	
Restes à réaliser dépenses	0,00 €	0,00 €	
Excédent / déficit restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	
Résultat global 2024	-4 846,16 €	13 799,91 €	
Résultat global 2024 cumulé	8 953,75 €		

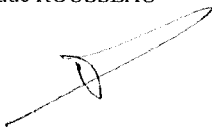
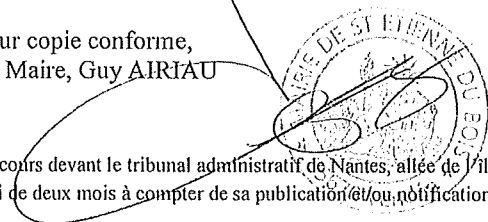
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 (Budget « Boulangerie »),
 Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de l'affectation de résultats suivants :

Affectation du résultat	
Résultat de section d'investissement (D 001)	-4 846,16 €
Affectation du résultat (R 1068)	4 846,16 €
Report en section de fonctionnement (R002)	8 953,75 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
 Claude ROUSSEAU

Pour copie conforme,
 Le Maire, Guy AIRIAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de la Gloriette 44041 Nantes Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le 02/04/2025

ID : 085-218502102-20250331-31_03_2025_14-DE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 25 mars 2025

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, PENISSON Landry donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, PROUX Jérôme, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 11 Votants : 14

Monsieur Guy AIRIAU, Maire, quitte la séance et ne participe pas au vote

N° 31-03-2025-14 – Approbation du Compte Administratif 2024 « Budget Lotissement des prés »

Le conseil municipal sous la présidence de Monsieur Claude ROUSSEAU délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur AIRIAU Guy, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INV + FCT
Recettes	0,00 €	0,51 €	0,51 €
Dépenses	0,00 €	64 309,76 €	64 309,76 €
Excédent / déficit 2024	0,00 €	-64 309,25 €	-64 309,25 €
Résultat 2023 reporté	340 775,17 €	263 384,04 €	604 159,21 €
Résultat de clôture 2024	340 775,17 €	199 074,79 €	539 849,96 €
Restes à réaliser recettes	0,00 €	0,00 €	
Restes à réaliser dépenses	0,00 €	0,00 €	
Excédent / déficit restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	
Résultat global 2024	340 775,17 €	199 074,79 €	
Résultat global 2024 cumulé	539 849,96 €		

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

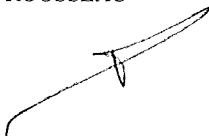
2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

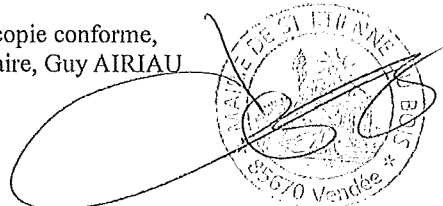
4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
Claude ROUSSEAU



Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 Nantes Cédex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 25 mars 2025

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, PENISSON Landry donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, PROUX Jérôme, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 15

N° 31-03-2025-15- Budget « Lotissement des Prés» Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Guy AIRIAU,
Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 (Budget « Lotissement des Prés »)

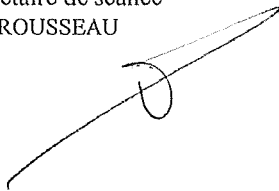
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INV + FCT
Recettes	0,00 €	0,51 €	0,51 €
Dépenses	0,00 €	64 309,76 €	64 309,76 €
Excédent / déficit 2024	0,00 €	-64 309,25 €	-64 309,25 €
Résultat 2023 reporté	340 775,17 €	263 384,04 €	604 159,21 €
Résultat de clôture 2024	340 775,17 €	199 074,79 €	539 849,96 €
Restes à réaliser recettes	0,00 €	0,00 €	
Restes à réaliser dépenses	0,00 €	0,00 €	
Excédent / déficit restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	
Résultat global 2024	340 775,17 €	199 074,79 €	
Résultat global 2024 cumulé		539 849,96 €	

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 (Budget « Lotissement des Prés »),
Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide de l'affectation de résultats suivants :

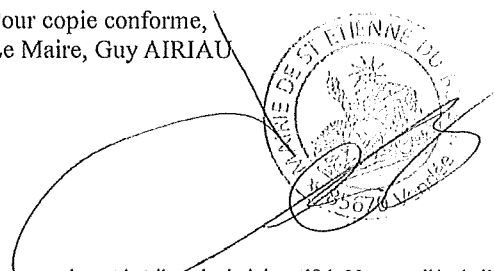
Affectation du résultat	
Résultat de fonctionnement reporté (R002)	199 074,79 €
Résultat d'investissement reporté (R 001)	340 775,17 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
Claude ROUSSEAU



Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 Nantes Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 25 mars 2025

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, PENISSON Landry donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, PROUX Jérôme, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 15

N° 31-03-2025-16- Budget Principal – Autorisations de programmes et crédits de paiement

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que des autorisations de programme et des crédits de paiements, pour la restauration de l'Église et pour la construction d'une salle de sports, ont été votées lors du conseil municipal du 28 mars 2023, modifiées lors du conseil municipal du 21 mars 2024.

N° de l'AP	Opération	Montant TTC de l'AP	CP 2023 TTC	CP 2024 TTC	CP 2025 TTC	Financement
AP2023-01	Restauration de l'Eglise	1 317 500,00 €	108 103,12 €	682 000,00 €	527 396,88 €	Subvention DSIL, DETR Département et Région et autofinancement
AP2023-02	Construction d'une salle de Sports	2 910 000,00 €	101 148,19 €	1 509 000,00 €	1 299 851,81 €	Subvention DSIL/DETR, Département, ANS, Fonds de concours

La totalité des paiements prévus sur 2024 n'a pas été réalisé. Il convient donc de réajuster l'autorisation de programme comme suit :

N° de l'AP	Opération	Montant TTC de l'AP	CP 2023 TTC	CP 2024 TTC	CP 2025 TTC	CP 2026 TTC	Financement
AP2023-01	Restauration de l'Eglise	1 317 500,00 €	108 103,12 €	389 866,72 €	819 530,16 €	 	Subvention DSIL, DETR Département et Région et autofinancement
AP2023-02	Construction d'une salle de Sports	2 910 000,00 €	101 148,19 €	324 021,22 €	2 226 000,00 €	258 830,59 €	Subvention DETR, Département, Fonds de concours, Emprunt

Monsieur le Maire propose le vote de la modification des autorisations de programme et crédits de paiements (AP/CP) pour la restauration de l'Église et pour la construction d'une salle de sports, comme suit :

Restauration de l'Église :

Montant de l'Autorisation de Programme : 1 317 500€ TTC
 CP année 2023 : 108 103.12 €
 CP année 2024 : 389 866.72 €
 CP année 2025 : 819 530.16€

Ces dépenses seront équilibrées comme suit :
 Subvention de l'État : 165 756.44€ (accordée)
 Subvention du Département : 403 000€ (accordée)
 Subvention de la Région : 67 864€ (accordée)
 Part communale : 680 879.56€

La construction d'une salle de sports polyvalente

Montant de l'Autorisation de Programme : 2 910 000 € TTC
 CP année 2023 : 101 148.19 €
 CP année 2024 : 324 021.22 €
 CP année 2025 : 2 226 000.00 €
 CP année 2026 : 258 830.59 €

Ces dépenses seront équilibrées comme suit :
 Subvention de l'État : 250 000€ (accordée)
 Subvention du Département : 384 000€ (accordée)
 Subvention ADEME : 20 580€ (accordée)
 Subvention de la Communauté de Communes : 140 872 € (demande à solliciter en 2026)
 Part communale (Emprunt et autofinancement) : 2 114 548€

Vu l'avis favorable de la commission spéciale Finances du 14 mars 2025,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

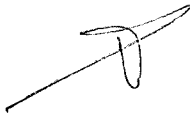
- décide de voter les montants des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à ces dernières :

N° de l'AP	Opération	Montant TTC de l'AP	CP 2023 TTC	CP 2024 TTC	CP 2025 TTC	CP 2026 TTC	Financement
AP2023-01	Restauration de l'Eglise	1 317 500,00 €	108 103,12 €	389 866,72 €	819 530,16 €		Subvention DSIL, DETR Département et Région et autofinancement
AP2023-02	Construction d'une salle de Sports	2 910 000,00 €	101 148,19 €	324 021,22 €	2 226 000,00 €	258 830,59 €	Subvention DETR, Département, Fonds de concours, Emprunt

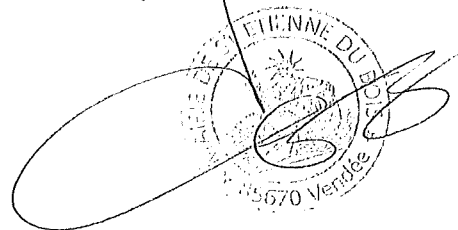
- dit que les crédits correspondants aux crédits de paiement 2025 sont inscrits au Budget primitif, exercice 2025.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
 Claude ROUSSEAU



Pour copie conforme,
 Le Maire, Guy AIRIAU



COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 25 mars 2025

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, PENISSON Landry donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, PROUX Jérôme, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 15

N° 31-03-2025-17- Approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération pour l'extension et le réaménagement de la Maison de santé

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 12 septembre 2024, aux termes de laquelle la commune a confié à Vendée Expansion - SPL une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les missions relatives à la réalisation du programme, au choix de la Maîtrise d'œuvre et au suivi des études pour la réalisation de l'extension / réaménagement de la Maison de santé ;

Vu la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage, conclue entre VENDEE EXPANSION - SPL et la commune de Saint-Etienne-du-Bois le 16 septembre 2024 relative à cette opération ;

Vu le projet de programme et la faisabilité financière présentée ;

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre d'une réflexion portant sur les capacités d'accès aux soins des habitants de la commune il a été convenu, en lien avec les professionnels de santé présents au sein de l'actuelle Maison Médicale d'agrandir les espaces existants en permettant, notamment, l'installation de nouveaux praticiens.

Par convention en date du 16 septembre 2024, la Commune a ainsi confié à Vendée Expansion - SPL une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la faisabilité, d'un programme, le choix du Maître d'œuvre et le suivi des études.

Monsieur le Maire présente le projet de programme ainsi que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération s'élevant, à réception et en valeur janvier 2025, à la somme de 1 361 000,00 euros HT et propose de les approuver. Ce projet présente les caractéristiques suivantes :

- La construction de 212 m² projetés en extension et 116 m² en réhabilitation,
- La condamnation de l'actuelle vide sanitaire et le remplacement de l'actuel mode de chauffage (au fioul) par une chaudière à granulés bois,
- Quelques travaux d'aménagements de la parcelle en limite bâtementaire créée par l'extension,
- Montant estimatif des travaux à 1 097 000,00 € HT.

Monsieur le Maire propose, si ce programme et l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération sont approuvés, d'engager la réalisation de l'opération et de lancer les procédures de consultation pour choisir un maître d'œuvre, un bureau de contrôle technique, un coordonnateur SPS et tout autre intervenant (à l'exception des marchés de travaux) dans le respect des dispositions du Code de la commande publique.

Monsieur le Maire précise que la rémunération prévisionnelle du maître d'œuvre est inférieure au seuil des procédures formalisées. Ainsi, une procédure adaptée peut être lancée pour choisir le maître d'œuvre.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le 02/04/2025

ID : 085-218502102-20250331-31_03_2025_17-DE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, avec 14 voix Pour, 0 voix Contre , 1 Abstention):

DÉCIDE :

- d'approuver et d'adopter le programme relatif à l'extension et la réhabilitation d'une partie de l'existant de la Maison médicale par Monsieur le Maire ainsi que l'enveloppe financière prévisionnelle s'élevant, en valeur janvier 2025, à la somme de 1 361 000,00 euros HT, dont un coût estimatif des travaux s'élevant à 1 097 000,00 euros HT,
- de lancer les différentes procédures de consultation concernant la passation des marchés de maître d'œuvre, de contrôle technique, de coordonnateur SPS et relatif à tout autre intervenant (à l'exception des marchés de travaux) dans le respect des dispositions du Code de la commande publique.

DONNE :

- tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour lancer et mener les différentes procédures de consultation,
- tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer tous les actes et prendre toutes décisions dans la mise en œuvre des différentes procédures de passation et lui donne notamment tous pouvoirs pour le choix des candidats admis à présenter une offre en cas de procédure restreinte,
- l'autorisation à Monsieur le Maire, ou son représentant, à prendre et signer tout document nécessaire à l'exécution des présentes et à la bonne réalisation de cette opération,

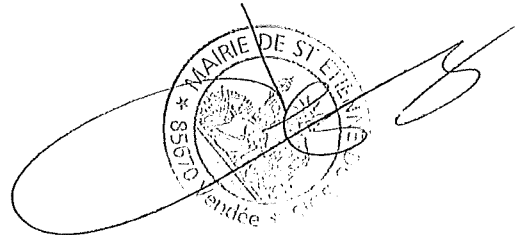
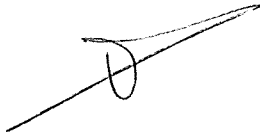
PRECISE :

- que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget,
- que les dépenses correspondantes seront engagées sur le BP 2025.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
Claude ROUSSEAU

Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU



Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le 02/04/2025

ID : 085-218502102-20250331-31_03_2025_18-DE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Étienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 25 mars 2025

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, PENISSON Landry donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, PROUX Jérôme, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 15

N° 31-03-2025-18- BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission des Finances en date du 14 mars 2025,

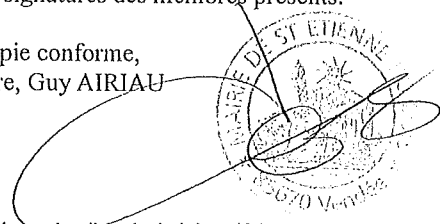
Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- Adopte le budget primitif 2025 arrêté en dépenses et en recettes à la somme de 2 651 814.79€ € en fonctionnement et 5 144 148.83€ en investissement
- Adopte les budgets annexes au budget principal :
 - budget annexe de l'assainissement 2025
206 765.77 € en fonctionnement et 119 114.38 € en investissement
 - budget annexe du commerce 2025
20 259.39€ en fonctionnement et 10 532.20€ en investissement
 - budget annexe de la boulangerie 2025
17 663.75 € en fonctionnement et 12 249.91 € en investissement
 - budget annexe du lotissement des Prés - 2025
199 424.79€ en fonctionnement et 340 775.17€ en investissement
- Arrête le volume des emprunts à
 - 378 026.69 € pour le budget général (capital restant dû)
 - 18 587.60 € pour le budget « Assainissement » (capital restant dû)
 - 68 382.68 € pour le budget « Commerce » (capital restant dû)
 - 26 528.16 € pour le budget « Boulangerie » (capital restant dû)

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
Claude ROUSSEAU

Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 Nantes Cedex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 25 mars 2025

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, PENISSON Landry donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, PROUX Jérôme, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 15

N° 31-03-2025-19- Vote des taux d'imposition 2025

Monsieur le Maire expose les dispositions de l'article 1639 A du Code Général des Impôts (CGI) selon lequel le Conseil Municipal vote les taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires avant le 15 avril de chaque année.

Ces taux sont fixés conformément aux articles 1636 B sexies et 1636 B septies du CGI.

Monsieur le Maire rappelle les taux applicables en 2024 :

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	32.29 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	48.64 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	17.12 %

Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts,

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du Code Général des Impôts,

Vu l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025 (état 1259),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré (résultats du vote : 6 voix Pour, 5 voix Contre, 4 Abstention):

- Fixe les taux applicables en 2025 comme suit

Taxe Foncière sur les propriétés bâties (TFB)	32.29 %
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	48.64 %
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires (THS)	17.12 %

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
Claude ROUSSEAU

Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 Nantes Cédex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le 02/04/2025

ID : 085-218502102-20250331-31_03_2025_20-DE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Étienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 25 mars 2025

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, PENISSON Landry donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, PROUX Jérôme, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 15

N° 31-03-2025-20- Recours à l'emprunt pour la construction d'une salle de sport

Monsieur le Maire propose au conseil de recourir à des emprunts pour le financement de la construction d'une salle de sport.

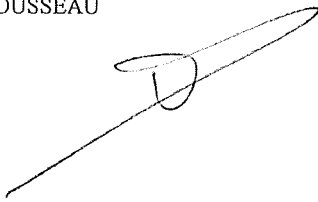
- Un prêt de type « prêt relais » de 835 000€. Cet emprunt permettra de palier le versement des subventions et le FCTVA.
- Un prêt à moyen terme de 1 000 000€, pour les travaux de construction

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

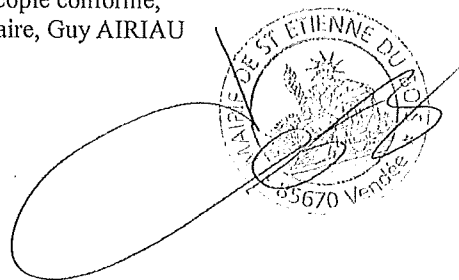
- Mandate Monsieur le Maire à débiter les négociations auprès de plusieurs organismes bancaires et au mieux des intérêts de la commune;
- L'autorise à signer le contrat de prêts à intervenir pour un montant de 835 000€ pour le prêt à court terme et un prêt à moye, terme pour 1 000 000€.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
Claude ROUSSEAU



Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU



COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 25 mars 2025

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, PENISSON Landry donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, PROUX Jérôme, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 15

N° 31-03-2025-21- Contrat d'association avec l'école privée « Notre Dame du Sacré Cœur » : Forfait communal 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la signature du contrat d'association avec l'école privée de Saint Etienne du Bois, avec date d'effet à la rentrée scolaire 2006.

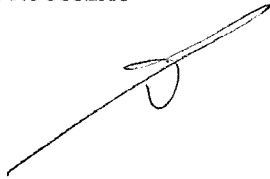
Puis il indique que le montant du forfait communal versé pour l'année N par la Commune de Saint Etienne du Bois doit être égal au coût de l'élève inscrit à l'école publique, en maternelle et élémentaire (année N -1) multiplié par le nombre d'élèves de l'école Notre Dame du Sacré Cœur, inscrits le jour de la rentrée. Considérant que le coût moyen constaté par élève à l'école publique pour l'année 2024 est de 719.50 € et que le nombre d'élèves inscrits à la rentrée 2024/2025 à l'école privée est de 78 élèves, le montant du forfait communal pour l'année 2025 devra s'élever à 719.50€ x 78 élèves, soit 56 121 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

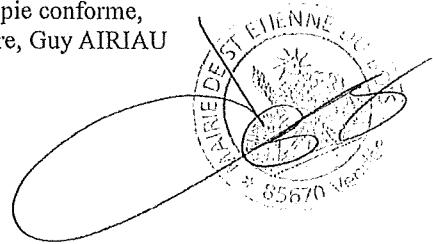
- Fixe le montant du forfait communal versé à l'école privée, pour l'année 2025, à 56 121 €.
- Dit que la dépense sera inscrite au 6558 du BP 2025.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
Claude ROUSSEAU



Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU



COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 25 mars 2025

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, PENISSON Landry donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, PROUX Jérôme, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 15

N° 31-03-2025-22- École publique « Les Petits Papiers » : participation des autres communes aux frais de fonctionnement

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, selon les dispositions de l'article 23 de la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 modifié fixant les modalités de répartition intercommunale des charges de fonctionnement liées aux écoles publiques ainsi que la délibération du 7 mars 1997, les communes dont les enfants fréquentent l'école publique de Saint Etienne du Bois, participent aux frais de fonctionnement de l'école.

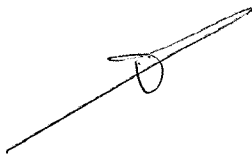
Pour l'année 2024, les frais de fonctionnement par élève à l'école publique s'élèvent à 719.50 €.

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de demander une contribution aux communes suivantes :

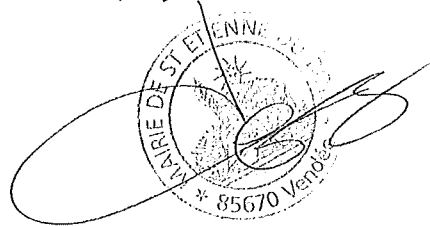
- Saint Paul Mont Penit : 719.50 € / élève
- Beaufou : 719.50 € / élève

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
Claude ROUSSEAU



Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU



Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le 02/04/2025

ID : 085-218502102-20250331-31_03_2025_23-DE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 25 mars 2025

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, PENISSON Landry donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, PROUX Jérôme, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 15

N° 31-03-2025-23 - Facturation des frais de personnel au budget « assainissement »

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que certains agents communaux, dont les rémunérations sont supportées par le budget « Général » de la collectivité, travaillent à la gestion du service assainissement, sur des tâches administratives et techniques (préparation et suivi des budgets, tenue de comptabilité, gestion des investissements...).

Il propose qu'une facturation de frais de personnel soit faite à chaque fin d'exercice, du budget « Général » au budget « Assainissement », au prorata de l'estimation du temps passé par les agents concernés.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

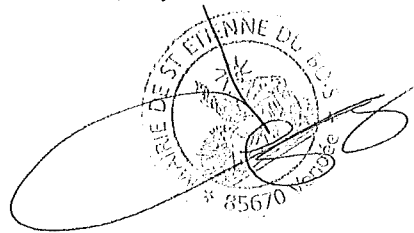
- Décide que les frais de personnel seront facturés chaque année au budget « Assainissement », en contrepartie des missions assurées par certains agents de la commune, en fonction du temps passé.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
Claude ROUSSEAU



Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU



Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le 02/04/2025

ID : 085-218502102-20250331-31_03_2025_24-DE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Étienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 25 mars 2025

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, PENISSON Landry donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, PROUX Jérôme, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 15

N° 31-03-2025-24 - Facturation des frais de personnel au budget « CCAS »

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que certains agents communaux, dont les rémunérations sont supportées par le budget « Général » de la collectivité, travaillent à la gestion du service de portage de repas, sur des tâches de livraison de repas aux bénéficiaires.

Il propose qu'une facturation de frais de personnel soit faite à chaque fin d'exercice, du budget « Général » au budget « CCAS », au prorata de l'estimation du temps passé par les agents concernés.

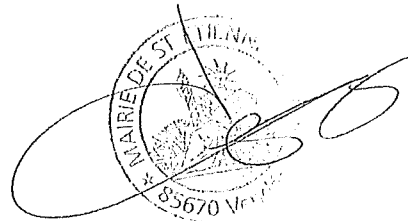
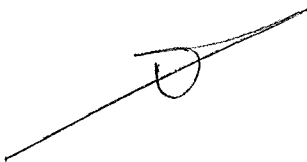
Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide que les frais de personnel seront facturés chaque année au budget « CCAS », en contrepartie des missions assurées par certains agents de la commune, en fonction du temps passé.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
Claude ROUSSEAU

Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU



COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Étienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 25 mars 2025

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, PENISSON Landry donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, PROUX Jérôme, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 15

N° 31-03-2025-25 - Animations Jeunesse 10-17 ans : vote des tarifs de mini-camps 2025

Vu l'avis du COPIL animation Jeunesse du 11 mars 2025,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter les tarifs suivants, pour les mini-camps organisés en 2025, pour l'Animations Jeunesse 10-17 ans :

Pour les jeunes de 10 à 13 ans : Séjour du 21 au 25 juillet 2025 – Séjour Parcours, pédalo et tir à l'arc au Camping de VIOREAU (44)

Tarifs :

135 €	pour les quotients familiaux < 700
160 €	pour les quotients familiaux compris entre 700 et 900
175€	pour les quotients familiaux > 900

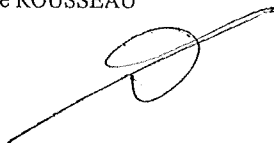
Pour les jeunes de 13 à 16 ans : Séjour du 28 juillet au 1^{er} août 2025 – Séjour Catamaran, VTT, escalade au camping de VIOREAU (44)

Tarifs :

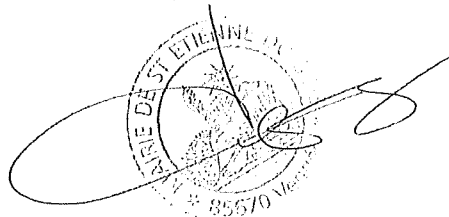
135 €	pour les quotients familiaux < 700
160€	pour les quotients familiaux compris entre 700 et 900
175€	pour les quotients familiaux > 900

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
Claude ROUSSEAU



Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU



Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le 02/04/2025

ID : 085-218502102-20250331-31_03_2025_26-DE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 25 mars 2025

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, PENISSON Landry donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, PROUX Jérôme, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 15

N° 31-03-2025-26 – Accueil de loisirs : vote des tarifs de mini-camps et soirées 2025

Vu l'avis du COPIL Accueil de loisirs du 11 mars 2025,

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de voter les tarifs suivants, pour les mini-camps et les soirées organisés en 2025, pour l'Accueil de loisirs :

Pour les PS-MS-GS – Séjour du 21 au 22 juillet – Au camping de GRAND'LANDES

35€ pour les quotients familiaux < 700
45€ pour les quotients familiaux > 700
65€ pour les hors communes

Pour les PS-MS-GS – Séjour du 15 au 17 juillet – Au camping de GRAND'LANDES

55 € pour les quotients familiaux < 700
65€ pour les quotients familiaux > 700
80€ pour les hors communes

Pour les CP au CM2– Séjour du 8 au 11 juillet – A la base de loisirs de JOUE SUR ERDRE

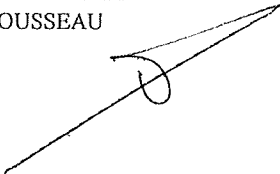
110 € pour les quotients familiaux < 700
120€ pour les quotients familiaux > 700
140€ pour les hors communes

Pour les soirées organisées sur les sites de St Etienne du Bois et Palluau

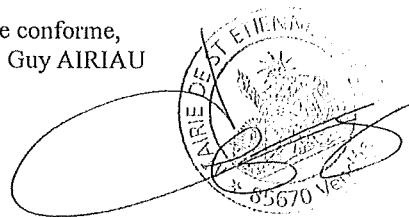
- Soirée 3-6 ans : 6€
- Soirée 6-12 ans : 7€

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
Claude ROUSSEAU



Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes, allée de l'île Gloriette 44041 Nantes Cédex 01 dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

Publié le 02/04/2025

ID : 085-218502102-20250331-31_03_2025_27-DE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 25 mars 2025

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, PENISSON Landry donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, PROUX Jérôme, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 15

N° 31-03-2025-27 – Camping -Acquisition d'un chalet

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'une consultation a été lancée pour l'acquisition d'un chalet équipé pour 4 personnes (2 chambres), toiture 2 pentes, couverture bac acier, le transport et l'installation avant le 1^{er} juin 2025.

3 sociétés ont été consultées et 2 ont remis une offre.

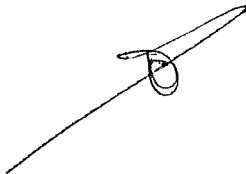
Monsieur le Maire présente l'analyse des offres.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

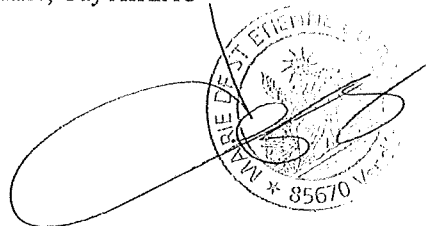
- Accepte l'offre de l'entreprise ESKURIA pour l'acquisition et l'installation d'un chalet sur le camping « La Petite Boulogne », pour un montant de 33 588€ HT.
- Donne pouvoir au Maire pour signer tout document relatif à ce dossier et passer commande auprès de l'entreprise.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
Claude ROUSSEAU



Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU



COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Étienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 25 mars 2025

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, PENISSON Landry donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, PROUX Jérôme, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 15

N° 31-03-2025-28 – Transformation juridique de GEO VENDEE en GIP

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 25 février 2025, le conseil municipal a décidé d'adhérer à l'association GEO VENDEE, créée en 2006 par l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Communes de Vendée (AMPCV), le SyDEV et Vendée Eau. Il précise que lors de la séance M Freddy RAUTUREAU et M Bernard ROCHER ont été désignés, respectivement titulaire et suppléant, pour siéger aux assemblées générales.

Monsieur le Maire rappelle que la maîtrise des nouvelles technologies informatiques a permis à Géo Vendée de produire deux nouveaux référentiels (support commun à l'usage de tous les partenaires) :

- Le Plan Commun de la Rue (PCRS) qui se termine en 2025 ;
- En continuité du PCRS, le Jumeau Numérique qui se terminera en 2026 dont la 1ère application est le cadastre solaire.

La gestion de ces référentiels a mis en évidence :

- Un énorme accroissement du volume de données à traiter ;
- Une nécessité d'adapter les conditions de stockage, de diffusion et de cybersécurité ;
- Le besoin de recrutement de compétences spécialisées.

Ces éléments poussent à faire évoluer le statut juridique associatif de Géo Vendée. Cela lui permettra également de se doter d'une gouvernance mieux adaptée aux nouveaux défis à relever.

L'association Géo Vendée se transformera en Groupement d'Intérêt Public (GIP Géo Vendée) au 1er juillet 2025 en structurant notamment sa gouvernance autour du Département de la Vendée, des trois syndicats départementaux (SYDEV, Trivalis et Vendée Eau) et de Vendée Numérique.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du projet de transformation de l'Association Géo Vendée en GIP et de la convention constitutive dudit GIP, prend acte de la nécessité de devenir adhérent de l'Association Géo Vendée en vue de participer à l'Assemblée Générale de l'Association qui décidera de sa transformation en GIP et de pouvoir signer la convention constitutive du GIP pour en être membre.

A cette fin, le conseil municipal décide d'autoriser la commune à devenir dès à présent adhérente de l'Association, et décide par voie de conséquence :

- De donner pouvoir à M Freddy RAUTUREAU, titulaire, et M Bernard ROCHER, suppléant, aux fins de représenter La Commune de Saint Étienne du Bois lors des Assemblées Générales Extraordinaires de l'Association Géo Vendée appelée à se réunir sur la question de la

transformation en vue de voter favorablement la transformation de l'association Géo Vendée en GIP,

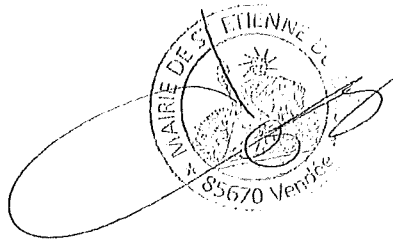
- De donner pouvoir à M Freddy RAUTUREAU, titulaire et M Bernard ROCHER, suppléant aux fins de signer la convention constitutive du GIP,
- De désigner en tant que représentant de la Commune de Saint Etienne du Bois, M Freddy RAUTUREAU, titulaire et M Bernard ROCHER, aux fins de siéger et voter à l'Assemblée Générale du GIP et s'il est désigné au sein d'un collège administrateur, aux fins de siéger et voter au Conseil d'administration du GIP.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
Claude ROUSSEAU



Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU



COMMUNE DE SAINT ETIENNE DU BOIS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le trente-et-un mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Étienne du Bois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Guy AIRIAU, Maire de Saint Etienne du Bois.

Date de la convocation du Conseil Municipal: le 25 mars 2025

PRÉSENTS : AIRIAU Guy, AKRACH Angélique, AUCOIN Emmanuelle, BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, CAILLAUD Brigitte, CHAUCHIS-PARRENIN Pascale, GUIBRETEAU Thierry, NEAULEAU Franck, RAUTUREAU Freddy, REMAUD Valérie, ROCHER Bernard, ROUSSEAU Claude.

ABSENTS et EXCUSES : AMIAUD Julien donne pouvoir à CAILLAUD Brigitte, CHARRIER Caroline, CHARRIER Laurent donne pouvoir à BOUDINEAU-CROCHARD Adélaïde, PENISSON Landry donne pouvoir à ROUSSEAU Claude, PROUX Jérôme, VIAUD Séverine, VIDAL Marie

Secrétaire de séance : ROUSSEAU Claude

Nombre de Conseillers : En exercice : 19 Présents : 12 Votants : 15

N° 31-03-2025-29 –ENEDIS – Convention de mise à disposition et conventions de servitudes pour l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés vont emprunter le domaine public de la commune.

Puis il présente les projets de conventions présentés par ENEDIS pour les travaux à effectuer afin d'améliorer la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

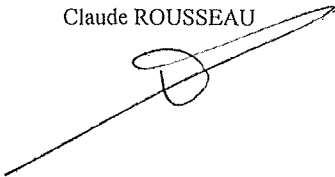
Aucune participation financière de la commune n'est attendue.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Adopte les termes de la convention de mise à disposition n° R332-16 CU V07, présentée par ENEDIS et relative à la mise à disposition d'un terrain de 15 m², situé rue du Stade faisant partie de l'unité foncière cadastrée AE 61 d'une superficie totale de 49008m².
- Adopte les termes de la convention de servitudes n° A06-V07, présentée par ENEDIS et relative à la pose de 2 supports pour faire passer les conducteurs aériens d'électricité au-dessus de la parcelle AE 61, rue du Stade, sur une longueur de 123 mètres.
- Adopte les termes de la convention de servitudes n° ASD06-V07, présentée par ENEDIS et relative à la pose de 4 canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ 259 mètres sur la parcelle AE 61, rue du Stade.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir avec ENEDIS.
- Dit d'aucune participation financière de la commune n'est attendue en contre partie des travaux.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus, suivent au registre les signatures des membres présents.

Le secrétaire de séance
Claude ROUSSEAU



Pour copie conforme,
Le Maire, Guy AIRIAU

